# La classe dirigeante a voulu et organisé l'immigration

06/12/2015 à 10h22
*Tribune libre de Paysan Savoyard*

**Curieusement, beaucoup des Français qui se désolent de l'invasion migratoire en cours et s'effraient de ses conséquences ne font pas pour autant porter à la classe dirigeante la responsabilité de ce phénomène catastrophique. Ils considèrent en effet que les gouvernants sont dépassés par une situation qu'ils ne peuvent ni enrayer ni même contrôler : « *Les politiques n'y peuvent rien de toute façon. Ils aimeraient évidemment stopper l'immigration mais ils sont impuissants devant un phénomène impossible à arrêter* ».**




Nous voulons ici montrer que ces Français se trompent du tout au tout. Les politiciens et de façon générale les membres de la classe dirigeante ne sont nullement impuissants : ils ont

depuis longtemps accepté l'immigration ; mieux, ils l'ont souhaitée et provoquée. Chaque jour qui passe, ils l'encouragent, ils la facilitent, ils l'organisent. Ils ne sont en aucune manière les spectateurs impuissants de l'immigration: ils en sont au contraire les concepteurs et les organisateurs.

Pour différentes raisons dont nous avons déjà traité et sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain article, les « élites » françaises et européennes ont décidé d'accepter et d'organiser l'invasion de la France et de l'Europe et la mise en minorité des Français et de Européens de souche sur leur propre territoire. En menant cette politique de Grand Remplacement, ils trahissent les intérêts les plus vitaux des peuples français et européens (nous entendons par Français les Français de souche européenne, de culture chrétienne et de race blanche).

> ***Résumons d'un mot. Les politiciens et dirigeants français et européens ne sont aucunement impuissants et dépassés par les évènements. La réalité est toute différente: ce sont des traîtres. C'est ce que démontrent, de façon nous semble-t-il indiscutable, leurs déclarations unanimes, les politiques qu'ils mettent en œuvre, la propagande qu'ils déploient.***

## 1. Les déclarations des dirigeants français et européens démontrent que l'immigration est voulue et provoquée

Les déclarations de tous les principaux responsables depuis des décennies démontrent l'existence d'une volonté immigrationniste. Citons quelques-unes de ces déclarations récentes, en nous en tenant aux principaux responsables actuels (afin de garder à cet article des dimensions raisonnables, on laissera de côté les innombrables prises de position immigrationnistes des intellectuels, hommes de culture, universitaires et autres maîtres à penser).

- **François Hollande**

*« Depuis 10 ans, notre pays accueille environ 200.000 personnes par an : la proportion la plus faible d'Europe rapportée à notre population…Cette diversité est une chance si nous savons la valoriser, l'enrichir, la dépasser par une volonté commune de vivre ensemble… »*

*« … l'Islam, qui est d'une façon inacceptable présentée par certains comme incompatible avec la République…»* (décembre 2014)

- **Manuel Valls**

*« … L'immigration est une chance pour notre pays, à condition qu'elle soit claire, lisible et organisée. »* (03/09/11)

*« C'est toute une nation qui dit aussi que l'islam a toute sa place en France, parce que l'islam est une religion de tolérance, de respect, une religion de lumière et d'avenir, à mille lieues de ceux qui en détournent et en salissent le message. »* (26/06/14)

*« Il faut faire jaillir un islam profondément ancré et implanté en France, dans la République… »* (23/06/15)

- **Alain Juppé**

(Il faut) «*comprendre et accepter*» (la fidélité des immigrés à leurs origines), «source d'une diversité qui enrichit notre patrimoine» (09/09/14)

"*(L'islamophobie) est un péril mortel. C'est un péril de guerre. Il ne faut pas laisser se développer ce mouvement détestable*". (07/01/15)

*« Il faut arrêter de dire que porter un foulard sur la tête est un scandale »*. (29/05/15)

*« Mais de là à considérer qu'un enfant qui ne veut pas manger de porc doit être exclu de l'école publique ou qu'une adulte qui porte un foulard n'a pas sa place à l'université… Il faut*

*garder son sang-froid! Ne tombons pas dans l'extrémisme et dans la stigmatisation systématique. Il existe des accommodements raisonnables* » (29/05/15).

• **Nicolas Sarkozy**

« *Le métissage enrichit les sociétés, la consanguinité les tue… Les sociétés meurent de la consanguinité et n'ont rien à craindre du métissage », a poursuivi Nicolas Sarkozy, mais il faut débattre "de la mesure du nombre de gens que l'on peut accueillir et de la manière de les accueillir*" (18/06/15).

« *L'objectif c'est relever le défi du métissage… C'est la consanguinité qui a toujours provoqué la fin des civilisations et des sociétés… (Pour relever le défi du métissage et promouvoir la diversité) les territoires, les quartiers et les catégories les plus défavorisées doivent faire l'objet d'une politique volontariste (…). Si ce volontarisme républicain ne fonctionnait pas, il faudra alors que la République passe à des méthodes plus contraignantes encore* ». (Discours de Palaiseau 17/12/08).

• **Cecilia Malmström, commissaire européenne aux affaires intérieures**

« *L'immigration sera nécessaire, étant donné notamment l'évolution de la démographie dans la plupart de nos pays* ». (10/07/12)

• **Pierre Gattaz, président du MEDEF**

L'accueil des migrants est « *une opportunité pour notre pays* » (08/09/15)

• **J.C. Cambadélis, premier secrétaire du PS**

« *Les socialistes sont pour le traitement républicain de l'immigration : c'est dire que l'on peut s'installer où on veut, quand on veut (…). Nous voulons maintenant que la France soit une grande nation d'accueil* ».(04/06/15)

Pour conclure ce premier point on relèvera la parfaite unanimité des responsables politiques : sur ces questions d'immigration, de « diversité » et de « vivre ensemble », MM. Hollande, Sarkozy, Valls et Juppé (et il en est de même de leurs lieutenants et seconds couteaux) tiennent des discours en tout point identiques.

**2. Les politiques mises en œuvre confirment l'existence d'un projet immigrationniste**

Les politiques mises en œuvre depuis des décennies montrent que les dirigeants français (et européens) ont sciemment décidé d'accepter et d'organiser l'invasion de la France (et de l'Europe) par des immigrés.

- **Autoriser l'entrée de nombreux immigrés**

Différentes mesures ont tout d'abord été prises pour autoriser l'entrée de nombreux immigrés. Citons les mesures principales. Une immigration de travail massive souhaitée par le patronat a tout d'abord été organisée par les pouvoirs publics entre le début des années 60 et le milieu des années 70. Au milieu des années 70, confronté à la montée du chômage, le gouvernement a fortement réduit les flux d'immigration de travail. Au même moment à l'inverse en 1974 il a fait voter la loi donnant aux immigrés en situation régulière le droit de faire venir leurs familles.

Différentes catégories d'immigrés sont ainsi autorisées par la loi à obtenir un titre de séjour prolongé et à s'installer: les bénéficiaires du regroupement familial ; les immigrés se mariant avec un Français ; les étudiants (leur séjour étant en principe limité à la durée des études ; en pratique la plupart s'installent en France définitivement) ; les immigrés malades ne pouvant recevoir de traitement adapté dans leur pays. Rappelons que chaque année 200.000 immigrés non européens s'installent à ces différents titres en France de façon légale.

De même la loi prévoit et organise la délivrance de visas dans les pays d'immigration. Les 2,3 millions de visas accordés par an permettent aux immigrés qui viennent s'installer légalement d'entrer sur le territoire. Ils permettent aussi une importante immigration illégale d'immigrés qui ne repartent pas à l'expiration de leur visa.

Citons également les dispositions permettant aux pouvoirs publics de régulariser les clandestins (« *admissions exceptionnelles au séjour* »). Ces régularisations bénéficient chaque année à plus de 30.000 clandestins.

Soulignons cet autre signe de la volonté immigrationniste des pouvoirs publics. Depuis des décennies ceux-ci, quel que soit le gouvernement, ont décidé de ne pas procéder à l'expulsion des clandestins, même lorsqu'une décision de justice a été rendue en ce sens (la Cour des comptes estime ainsi que plus de 96% des personnes déboutées du droit d'asile restent en France).

En outre de multiples garanties et protections ont été accordées aux immigrés pour faire respecter leurs « droits » et leur permettre d'obtenir une autorisation de séjour sur le territoire : droit de demander l'asile ; droit de bénéficier d'une allocation pendant que la demande d'asile est examinée ; droit d'introduire de nombreux recours et appels divers… C'est ainsi que la justice administrative consacre plus de la moitié de son temps au contentieux des étrangers.

Des mesures de restriction sont prises de temps à autres (nous signalions plus haut que par exemple que l'immigration de travail légale a été fortement réduite à partir du milieu des années 70). Mais elles ne remettent jamais en cause les principaux mécanismes autorisant l'immigration. Au contraire les quelques mesures restrictives prises de temps à autres sont bien moins nombreuses que les nouvelles mesures encourageant l'immigration.

Pour ce qui est de l'actuel gouvernement de M. Hollande, il a pris différentes mesures immigrationnistes, parmi lesquelles on peut citer : l'abrogation des dispositions qui limitaient le droit au travail des étudiants étrangers ; la suppression de la rétention pour les familles de clandestins ; la création de nouveaux titres de séjour d'une durée plus longue ; l'augmentation des naturalisations ; l'augmentation des régularisations (circulaire du 28 novembre 2012). Ces dernières semaines, le gouvernement a annoncé que 30.000 « réfugiés » seraient accueillis sur 2 ans.

L'ensemble des gouvernements européens ont décidé de ne mettre aucun frein à l'arrivée massive de « réfugiés » qui se produit depuis quelques mois. Au lieu de fermer les frontières, de placer tous les clandestins en rétention et d'organiser leur reconduite, ils ont choisi au contraire de laisser les frontières totalement ouvertes ; de déclarer que l'accueil de réfugiés serait profitable à l'économie (Merkel, Gattaz, Moscovici…) ; d'organiser l'installation des clandestins sur le territoire européen ; de les secourir en mer grâce à la marine italienne.

Le message ainsi adressé aux immigrants potentiels constitue une incitation à l'immigration massive. Les clandestins ayant traversé la Méditerranée depuis le début 2015 sont déjà 800.000, sachant que ce chiffre ne comprend pas les très nombreux migrants arrivés par la terre, via les pays balkaniques et la Turquie.

- **Permettre aux immigrés d'acquérir la nationalité**

Différentes mesures ont également été prises pour permettre aux immigrés d'acquérir la nationalité. Il a ainsi été décidé d'attribuer la nationalité française, à la naissance et automatiquement, aux immigrés nés en France dont les parents étrangers y sont eux-mêmes nés. De même la loi attribue automatiquement la nationalité au moment de leur majorité aux immigrés nés en France. Ce sont les principes dits du « droit

du sol ». En outre le droit de demander la naturalisation a été accordé aux immigrés mariés à des Français.

Ce même droit a été accordé aux immigrés en situation régulière résidant en France depuis 10 ans. Chaque année plus de 140.000 immigrés sont ainsi naturalisés à leur demande. Ces dispositions législatives qui permettent aux immigrés et à leurs descendants d'accéder à la nationalité et à ses avantages sont un puissant encouragement à l'immigration.

- **Permettre aux immigrés de bénéficier de nombreux droits sociaux**

De même les lois qui ont été adoptées permettent aux immigrés de bénéficier de divers droits sociaux. Le législateur a ainsi décidé que les immigrés en situation régulière disposent des mêmes droits que les nationaux pour l'accès aux services publics et aux prestations sociales (allocations, soins de santé, prise en charge par l'État de la mutuelle CMU, logement social, scolarisation…). De même les immigrés bénéficient des mêmes règles de droit du travail. Ces droits sociaux dont bénéficient les immigrés constituent probablement la principale incitation à l'immigration.

On rappellera que les clandestins eux-mêmes bénéficient de droits sociaux (couverture santé gratuite financée par l'État « AME », scolarisation des enfants). Dans le même esprit, les immigrés travailleurs clandestins ne sont, dans la pratique, ni recherchés ni expulsés.

- **Favoriser « *l'intégration* » des immigrés.**

Enfin de nombreuses mesures sont prises pour favoriser "l'intégration" des immigrés. Il s'agit d'abord de dépenses publiques supplémentaires accordées au bénéfice des populations immigrées. De multiples dépenses publiques ont ainsi été effectuées et de multiples subventions accordées, au bénéfice des « quartiers » dans le cadre de la « politique de la ville », ainsi qu'aux établissements scolaires situés en «

zone sensible ». Ces politiques ne sont pas officiellement présentées comme destinées aux immigrés puisqu'elles bénéficient à tous les habitants des quartiers concernés. Les habitants en question étant dans la quasi-totalité des cas des immigrés, c'est bien à eux que sont en pratique destinés ces politiques et crédits publics.

Les mesures d'intégration prennent, deuxièmement, la forme de droits supplémentaires accordés aux immigrés par rapport à ceux dont bénéficient les Français. Parmi ces mesures on peut citer le mécanisme de discrimination positive dont bénéficient à Sciences Po les élèves issus des « quartiers » ; les politiques de labellisation des entreprises embauchant les « *jeunes des quartiers* » et la pénalisation des entreprises insuffisamment diversifiées (qui se voient par exemple interdire l'accès aux marchés publics) ; ou encore les politiques d'embauche préférentielle et de quotas dans les entreprises du secteur public, telles que la SNCF.

De même de nombreux organismes administratifs, dotés de budgets et de personnels, ont été créés pour s'occuper des immigrés, favoriser leur intégration, faire respecter leurs droits, lutter contre le « racisme ». Citons, mais la liste n'est pas exhaustive, l'OFPRA ; l'OMI ; la Halde (intégrée désormais au Défenseur des droits) ; le HCI Haut comité pour l'intégration ; la Délégation à la lutte contre la violence scolaire, la discrimination et le racisme à l'école ; le Musée de l'immigration…

De même encore de très nombreux organismes administratifs, sans être spécialisés dans l'immigration, consacrent une part plus ou moins grande de leur activité à favoriser « l'intégration » et à lutter contre le « racisme ». Nous avons déjà signalé le cas de la justice administrative. De nombreux autres secteurs de l'administration consacrent des rapports, des études ou mettent en place des politiques dans ce domaine. De même les collectivités locales sont de grandes pourvoyeuses d'actions diverses en faveur de l'intégration et

de la lutte contre le racisme (notamment par le biais de subventions aux associations). On peut citer également les secteurs de l'université qui se consacrent à la promotion de la diversité et de l'intégration et à la lutte contre le racisme : laboratoires du CNRS, UFR de sociologie, EHESS…

Résumons d'un mot sur ce point : de nombreux fonctionnaires et agents publics se consacrent quotidiennement à « l'intégration des immigrés et à la lutte contre le racisme » (sans compter les fonctionnaires qui s'occupent des immigrés usagers des services publics, comme l'hôpital ou l'école).

En outre de très nombreuses associations sont subventionnées et soutenues de diverses manières par les pouvoirs publics pour s'occuper de l'intégration des immigrés et de la lutte contre le racisme : SOS racisme, MRAP, LICRA…. Ces associations sont souvent associées à l'activité administrative, participent à des commissions, sont auditionnées par les parlementaires et les auteurs des rapports officiels. Citons également toutes les associations culturelles qui font de l'intégration et de l'antiracisme des thèmes privilégiés et qui sont autorisées et subventionnées pour intervenir dans les écoles.

On le voit, c'est une politique d'ensemble, déterminée, multiforme, systématique, qui est mise en place pour favoriser la mise en œuvre de la politique immigrationniste, pour faciliter son acceptation et pour modeler les esprits.

**3. La propagande intense qui est mise en œuvre ainsi que la chasse aux opposants qui est organisée sont des preuves supplémentaires du projet immigrationniste**

Comme nous l'avons signalé dans un article précédent, le Système a mis en place en faveur de l'immigration et de la lutte « antiraciste » une propagande intense et de tous les instants.

Cette propagande s'appuie en premier lieu sur les médias, qui

relaient les thèses immigrationnistes du Système. De nombreuses émissions sont consacrées à ce thème. Les journalistes truffent leurs interventions de références orientées. Les journaux télévisés sont le lieu privilégié de relais du discours du régime. Après avoir été boycottés pendant des décennies, les leaders du Front national sont désormais invités dans les médias, car ils y dopent l'audimat, mais ils y sont interrogés de façon agressive et partiale.

Le cinéma et les téléfilms, les compagnies de théâtre, de danse, d'intervention culturelle en milieu scolaire, tous ces vecteurs plus ou moins subventionnés se consacrent pour une bonne part à la diffusion des thèses antiracistes et immigrationnistes. Les œuvres littéraires publiées et récompensées sont très souvent consacrées au thème de la nécessaire intégration et de la lutte impérieuse contre le racisme (c'est encore plus vrai dans la littérature de jeunesse). Rares sont les journaux, les magazines, les journaux d'entreprises, les revues professionnelles qui ne comportent pas dans chacun de leur numéro au moins un article en faveur de l'intégration des immigrés, de la diversité ou de la lutte contre le racisme et les discriminations.

De même dans les clubs de sport le thème de la diversité et de l'accueil des immigrés est fortement présent. De même encore, cela va sans dire, dans les églises catholiques (et encore davantage, bien entendu, dans les temples et associations protestantes).

Dans tous ces lieux et vecteurs d'expression, les thèses hostiles à l'immigration sont soit totalement absentes soit violemment contestées ou moquées. Ces dernières années quelques intellectuels défendant des positions contraires à celles du Système se sont fait une place au sein de l'appareil médiatique et intellectuel : mais cette intrusion dans le débat public et médiatique a été rendue possible parce qu'ils ont longtemps appartenu au Système, avant de le répudier et de défendre des positions iconoclastes.

Les opinions contraires à celles du Système sont également pourchassées sur le plan judiciaire et policier. La loi “Gayssot” contre le racisme a permis de criminaliser les opinions hostiles à l’immigration, en usant du syllogisme suivant : se déclarer hostile à l’immigration est raciste ; or le racisme n’est pas une opinion mais un délit ; les opinions hostiles à l’immigration doivent donc être condamnées en justice et interdites. Rappelons par exemples les condamnations de Jean-Marie Le Pen pour des délits d’opinion, celles de maires de base, celles de militants anonymes. Mentionnons également le harcèlement judiciaire que subit l’un des principaux animateurs du site Fdesouche.

**

En recensant ces éléments bien connus des lecteurs de ce site, nous avons voulu montrer que, sauf à être aveugle ou de mauvaise foi, il n’est pas possible de soutenir que les dirigeants et politiciens « ne peuvent rien à l’immigration ». Toutes les mesures et dispositifs évoqués résultent bel et bien de décisions, qui ont été prises, appliquées et confirmées, et ce par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans. Ces décisions, ces lois, ces mesures et ces politiques, cohérentes entre elles, sont les éléments d’un plan d’ensemble. Si ces mesures n’avaient pas été prises, l’immigration n’existerait pas ou elle serait du moins beaucoup plus faible.

Bien entendu, afin de ne pas heurter l’opinion de façon trop directe, ces mesures et ces politiques ne sont pas officiellement destinées à encourager l’immigration. Elles sont prises au nom des « valeurs » : égalité, antiracisme, solidarité… Quels qu’en soient les motifs (sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article), il faut insister sur le fait que l’immigration est le résultat d’une politique, menée de façon déterminée.

Les Français dans leur majorité ne peuvent pas imaginer une

telle énormité : ils sont gouvernés par des traîtres. Du coup ils le dénient. Ils refusent de le voir et même de le concevoir. L'idée est trop extraordinaire, trop dérangeante, trop troublante. Ils préfèrent penser que les politiques sont impuissants, comme ils le sont en matière de chômage ou de délinquance (ce faisant d'ailleurs les Français commettent la même erreur : pour des raisons dont nous avons parlé dans d'autres articles, les politiciens ont volontairement organisé le chômage et c'est délibérément qu'ils laissent prospérer la délinquance).

Restent ces questions. Pourquoi ? Pourquoi cette trahison ? Sommes-nous en présence d'un complot ? Nous reviendrons sur ces interrogations dans un article suivant.